

27-23

Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL

Membres en exercice :	12	-	Présents :	11	-	Votants :	11
------------------------------	----	---	-------------------	----	---	------------------	----

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation 22 septembre 2023
Date d'affichage 22 septembre 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt trois, le 29 septembre, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Christelle PERRIN, M. Pascal GALLIOT, M. Jean-Pierre SCHWARTZ, Mme Patricia FALLENOT, M. Sébastien GADOT, M. Azzedine AZZOUG, Mme Armelle LE GAL.

Étaient absents excusés avec procuration : Mme Nadège ZIMMERMANN (donne procuration à Sébastien GADOT), M. Fabien BARI (donne pouvoir à M. Pascal GALLIOT) Mme Pamela GRIDEL (donne pouvoir à M. Samuel GOMES).

Absents : Mme Joëlle TSCHUDI.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. Sébastien GADOT.

DÉLÉGATIONS D'ADJOINTS ET MAINTIEN EN FONCTION D'ÉLUS Délibération N°27-23

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté du maire en date du 01er septembre, portant retrait de délégation,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les indemnités du 4ème adjoint ont été suspendues à compter de septembre 2023.

Le service du contrôle de légalité de la Sous- Préfecture du Doubs nous a informé de la procédure à respecter

- Les délégations du 4ème adjoint doivent lui être retirées sans en indiquer la raison, par arrêté transmis en Préfecture et au Service de Gestion Comptable,
- le Conseil municipal doit de prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions d'adjoint,
- Attribuer les délégations à un ou plusieurs autres adjoints (Travaux, Services Techniques, Salle des fêtes).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non de M. Jean-Pierre Schwartz dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :

POUR : 11

- PREND NOTE du retrait des délégations de Monsieur Jean-Pierre SCHWARTZ,
- DÉCIDE de maintenir Monsieur Jean-Pierre SCHWARTZ dans ses fonctions d'adjoint au maire,

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 29 septembre 2023 et publication ou notification le 29 septembre 2023

Le Maire,

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE BADEVEL' with the number '25490' at the bottom. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Samuel Gomes'.

Samuel GOMES